

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE D'AOÛT 2016 tenue le 6 septembre 2016 au Centre des loisirs à dix-neuf heures (19 h 00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères)

Patrice Tondreau

Marie Tanguay

Mario Cantin

Alexandre Guay

Josée Audet

Absence motivée : Éric Guillemette

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Richard Galibois, maire.

Est aussi présent Martin Turgeon, directeur général.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Considérant qu'il y a quorum Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 02.

2. ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT
4. COMPTES À PAYER
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA RUE DU CAPITANE ET FONDATION SUPÉRIEURE RUE GÉRARD TANGUAY (V16-004)
 - 5.2 SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT CHEMIN DU FLEUVE
 - 5.3 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, PROJET V16-027 TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE #2
 - 5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
 - 5.5 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU CONTRAT DE RAPIÈÇAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTRES TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V16-011)
 - 5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
 - 5.7 MANDAT POUR UN PLAN DE COMMUNICATION ET AIDE À LA RÉALISATION DE LA PAGE WEB
 - 5.8 SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE DE RUES, PIERRE-LAVALLÉE, GÉRARD TANGUAY ET LE FAUBOUG
6. URBANISME
 - 6.1 DÉROGATION MINEURE, BALCONS DANS LA MARGE AVANT AU 49, RUE PRINCIPALE OUEST (D16-096)
 - 6.2 RÉSIDENCE UNIFAMILLIALE AU 62, CHEMIN DU FLEUVE, LOT 5 714 879 (D16-183)
 - 6.3 RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL AU 141, BOUL. BLAIS EST (D16-178)
 - 6.4 RÉSIDENCE UNIFAMILLIALE AU 6 RUE MARIETTE-DALLAIRE, LOT 4 600 651 (D16-181)
 - 6.5 RÉSIDENCE UNIFAMILLIALE AU 53 RUE DU CAPITAINE, LOT 5 165 152 (D16-187)
7. AUTORISATIONS
8. AUTRES
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 BOURSE DES MAIRES, CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. LEVÉE DE LA RÉUNION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AOÛT

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Mario Cantin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance régulière du 1 août 2016.

ADOPTÉE

4. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
 APPUYÉ PAR : Josée Audet
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS
 PRÉSENTS :
 DE PAYER les comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant	
Hydro-Québec	éclairage public	3 542.78	
	puits Anse	28.69	
	étangs	2 312.53	
	usine eau potable	1 424.08	
	station pompage Fleuve	29.47	
	station pompage Peupliers	577.32	7 914.87
Telus	téléphone caserne	97.77	
	téléphone	792.31	890.08
MRC de Montmagny	3 ^e versement quote-part	63 762.33	
	3 ^e versement tourisme	7 140.00	
	vidange fosse urgence	153.28	
	collecte sélective juin et juillet	2 592.36	73 647.97
SCA Rivière-du-Sud	quincaillerie		483.07
Novicom 2000 inc.	service incendie		14.38
Receveur général du Canada	DAS août 2016		2 462.81
Revenu Québec	DAS août 2016		5 570.84
CARRA	août 2016		483.84
Service en placement Peak	août 2016		
Xerox	fournitures de bureau		734.55
Autobus L.S.B.C.	sortie terrain de jeu		1 420.00
Kemira	erreur taxes		70.76
Postes Canada	envoi journal aout		128.47
Municipalité de St-François	recherche en eau		5 110.55
Les entreprises JRMorin inc.	bordures rue du Capitaine	4 266.02	
	travaux divers (V16-027)	18 510.10	
	rapiéçage asphalte	47 791.01	70 567.13
René Caron	remplacement employé municipal		918.50
Purolator	transport		73.36
Benoit Guimont	remplissage piscines		576.00
Sani Bleu	toilettes plage juillet, août		956.60
Commerçants de la Chaudière	Dicom		14.40
Cytech Corbin	climatisation loisirs		1 348.51
Pagenet	pagettes service incendie		138.48
Les Constructions HDF inc.	planage asphalte (V16-020)		4 449.53
Editions Yvon Blais	mise à jour		52.55
Editions juridiques FD inc.	mise à jour		294.00
Gestech Environnement inc.	juillet et aout		9 761.37
Concassés du Cap inc.	septembre		5 574.36
Distribution Steeve Blais	produits entretien		200.51
Arrêt Stop	essence voirie	431.43	
	essence service incendie	235.40	666.83
Régie gestion mat. Rés. Maurice	juillet 2016		8 873.77
Entreprises F.M. Roy inc.	fauchage bord de rues		2 471.96
Dynaco BMR	propane		22.16
Groupe Environnex	analyse eaux usées	86.23	
	analyse eau potable	384.02	
	analyse eau piscine	11.50	
	analyse eau plage	51.74	533.49
Service & entretien Daniel Ross	tondage 5 ^e vers.		1 101.83
Groupe M Médias inc.	publicité		114.98
Philiias Blais	Gérard-Tanguay (V16-029)		4 259.85
Service incendie	août 2016		1 337.85
Carte Visa	socle de parasol	114.96	
	carie Factory	213.67	
	bureau en gros (papier)	1 589.54	
	piscines pro et patio NV	241.55	
	piscine soucy	287.43	
	permis alcool	87.00	
	canadian tire	64.62	2 598.77

Certificats de disponibilité de crédits

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 215 838,98 \$

Martin Turgeon

5. RÈGLEMENT – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE DE LA RUE DU CAPITANE ET FONDATION SUPÉRIEURE RUE GÉRARD TANGUAY (V16-004)

Résultats des soumissions pour le pavage de la rue du Capitane et la fondation supérieure de la rue Gérard Tanguay.

Les résultats sont de 73 677,71 \$ pour l'entreprise Jacques et Raynald Morin Inc. et de 96 192,37 \$ pour Construction HDF. Les bordereaux de soumission sont basés sur des taux unitaires selon les quantités estimés sur les plans de construction.

La mise en place des bordures de béton a été retirée de l'appel d'offre par addenda et donnée à l'entreprise Jacques et Raynald Morin Inc. qui faisait des travaux similaires dans la Municipalité, le montant final des travaux est de 4 266,02 \$ avec les taxes.

2016-135

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet
APPUYÉ PAR : Marie Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER la mise en place de bordures de béton au montant de 4 266,02 \$;
D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire, l'entreprise Jacques et Raynald Morin Inc;

ADOPTÉE

5.2 SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT CHEMIN DU FLEUVE

CONSIDÉRANT QU'une partie des infrastructures municipales d'égout et d'aqueduc de la Municipalité dans le secteur du chemin du Fleuve est située sur des propriétés privés;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une servitude était une condition à l'obtention des permis de construction dans le secteur, résolution 2016-104;

CONSIDÉRANT QU'il est à l'avantage de la Municipalité que les propriétaires concernés consentent une servitude d'égout et d'aqueduc en sa faveur;

CONSIDÉRANT QUE l'assiette de la servitude fait l'objet d'une description technique et d'un plan l'accompagnant préparés par Claude Arsenault, a.g., le 30 juin 2016 sous le numéro 7536 de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais de notaire, d'arpentage et de préparation de la servitude sont à la charge du promoteur;

2016-136

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Alexandre Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'ACCEPTER en sa qualité de propriétaire des fonds de dominant, la constitution de servitudes d'égout et d'aqueduc en sa faveur par les propriétaires des immeubles montrés au plan préparé par Claude Arsenault, a.g., le 30 juin 2016 et soumis à notre assemblée;
DE CONSENTIR les servitudes selon les termes et conditions contenus au projet d'acte préparé par Me Vincent Morin, notaire, et soumis à notre assemblée pour approbation;
D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur-général Martin Turgeon, à signer au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, tous actes et documents requis dans le cadre de ce dossier de cession, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;
DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au notaire mandaté dans le cadre du présent dossier.

ADOPTÉE

5.3 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, PROJET V16-027 TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE #2

Approbation pour des travaux supplémentaires de 9 396,47 \$ au projet V16-027 (résolution 2016-123).

Les travaux supplémentaires consistent principalement à la réparation de puisards, l'achat d'accessoires de fonte, le retrait et la disposition d'enrobé bitumineux et la préparation de fondations.

Tous les travaux ont été autorisés et surveillés par le directeur général.

2016-137

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Josée Audet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER les travaux supplémentaires de 9 396,47 \$ au projet V16-027 pour un total de 19 396,47 \$.

ADOPTÉE

5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Suite à l'adoption le 10 juin 2016 du projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, des modifications doivent être effectués au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

La modification concerne des annonces qui pourraient être faites lors d'une activité de financement politique.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté à chacun des conseillers à la séance de conseil du 1 août et que le maire a procédé à la lecture devant l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement n° 308 a été remise à chacun des conseillers à la séance de conseil du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis public résumant le projet de règlement a été affiché le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre le présent règlement au ministre pour le 30 septembre 2016;

2016-138

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay
APPUYÉ PAR : Mario Cantin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n° 308 modifiant le règlement n° 280, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE

5.5 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTRES TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE (V16-011)

Approbation pour des travaux supplémentaires de 4 511,23 \$ au projet de rapiéçage V16-011 (résolutions 2016-078, une partie de 2016-077 et 2016-124).

Les travaux supplémentaires consistent principalement à l'ajout d'unités au niveau du rapiéçage mécanisé, notamment sur le chemin des Roy, la rue Guillemette et devant la caserne.

Tous les travaux ont été autorisés et surveillés par le directeur général

2016-139

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrice Tondreau
APPUYÉ PAR : Josée Audet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'AUTORISER les travaux supplémentaires de 5 442,53 \$ au projet V16-011 pour un total de 48 722,31 \$.

ADOPTÉE

5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 276, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Suite à l'adoption, le 10 juin 2016, du projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, des modifications doivent être effectués au code d'éthique et de déontologie de la Municipalité.

La modification concerne des annonces qui pourraient être faites lors d'une activité de financement politique.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté à chacun des conseillers à la séance de conseil du 1 août et que le maire a procédé à la lecture devant l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement n° 307 a été remise à chacun des conseillers à la séance de conseil du 6 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis public résumant le projet de règlement a été affiché le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre le présent règlement au ministre pour le 30 septembre 2016;

2016-140

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Alexandre Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE DÉCRÉTER l'adoption du règlement n° 307 modifiant le règlement n° 276, Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

5.7 MANDAT POUR UN PLAN DE COMMUNICATION ET AIDE À LA RÉALISATION DE LA PAGE WEB

Afin de moderniser les plateformes de communication de la Municipalité ainsi qu'adapter et moderniser notre plan de communication, un travail de réflexion s'avère nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons plus aucun support pour la page web et que la plateforme n'est plus adaptée aux besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une banque d'heures gratuites nous est allouée chaque année avec le groupe Communications régionales Montmagny;

CONSIDÉRANT QU'une bonne partie des municipalités de la MRC ont complété l'exercice et sont très satisfaits des services reçus;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter et uniformiser notre signature graphique;

CONSIDÉRANT qu'un projet visant à améliorer la signalisation de la plage et du parc fluvial est à l'étude et se réalisera au printemps 2017;

2016-146

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Audet

APPUYÉ PAR : Alexandre Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER à Communications régionales Montmagny le mandat d'élaborer, avec le conseil, les employés municipaux et quelques citoyens, un plan de communication et d'affichage ainsi qu'un cahier de charge pour la refonte de la page web;

DE NOMMER la conseillère Marie Tanguay, responsable du projet;

D'AUTORISER un budget initial de 5 000 \$ pour le projet. La création de la page web et, si nécessaire, les frais de graphisme seront approuvés séparément par résolution.

ADOPTÉE

5.8 SIGNALISATION ET ÉCLAIRAGE DE RUES, PIERRE-LAVALLÉE, GÉRARD TANGUAY ET LE FAUBOUG

Pour des raisons de sécurité évidentes, nous devons procéder à l'éclairage et à la pose de la signalisation pour ces nouvelles rues. Le montant total des travaux est d'environ 15 000\$.

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter et uniformiser notre signature graphique;

CONSIDÉRANT qu'un projet visant à améliorer la signalisation de la plage et du parc fluvial est à l'étude et se réalisera au printemps 2017;

2016-147

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin

APPUYÉ PAR : Alexandre Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PRÉPARER le projet d'éclairage et de signalisation pour les rues du Muguet, de l'Immortelle, de l'Orchidée, du Perce-Neige, Pierre-Lavallée, Gérard-Tanguay;

ADOPTÉE

6. URBANISME

6.1 DÉROGATION MINEURE, BALCONS DANS LA MARGE AVANT, 49 RUE PRINCIPALE OUEST (D16-096)

Projet de rénovation et de changement d'usage d'un bâtiment d'intérêt patrimonial approuvé par résolution du conseil, 2016-063.

Des changements ont été effectués de bonne foi en cours de construction au niveau des balcons avant afin de rendre la pente des escaliers conforme aux normes, ce qui a nécessité l'élargissement des balcons et rendant l'empiètement dans la marge avant dérogatoire, soit de 2,44 m au lieu 1,5 m.

Le demandeur a aussi changé la couleur de parement de gris à brun et modifié le style des garde-corps.

CONSIDÉRANT QUE le très mauvais état général et la désuétude avancée du bâtiment avant les travaux;

CONSIDÉRANT QU'un permis de rénovation avait été émis et que le demandeur a agi de bonne foi;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié et qu'aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 août dernier et recommande à la

Municipalité d'accepter la demande de dérogation avec les recommandations suivantes :

- Fournir un certificat de localisation attestant le positionnement du balcon et de la remise;
- Implanter trois (3) arbres à feuilles caduques d'au moins 75 mm de diamètre en remplacement des arbres coupés.

2016-148

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Alexandre Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la demande de dérogation avec les conditions du CCU.

ADOPTÉE

6.2 RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 62 CHEMIN DU FLEUVE, LOT 5 714 879 (D16-183)

Construction d'une résidence unifamiliale à étage dans un nouveau quartier, sur le chemin du Fleuve. Construction en maçonnerie et Canexel.

Le projet est soumis au PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le style architectural et la qualité du bâtiment permet de préserver les principales caractéristiques d'implantation du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 août dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-141

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la délivrance du permis de construction.

ADOPTÉE

6.3 RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, 141 BOUL. BLAIS EST (D16-178)

Rénovation d'une annexe en cour arrière d'un bâtiment d'intérêt patrimonial et rénovation du parement extérieur avec changement de couleur de blanc à jaune pâle.

Le projet est soumis au PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de préserver le caractère du bâtiment;

CONSIDÉRANT la réfection du bâtiment permettra d'améliorer l'aspect visuel par l'uniformisation du parement extérieur avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 août dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-142

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la délivrance du permis de construction.

ADOPTÉE

6.4 RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 6 RUE MARIETTE DALLAIRE, LOT 4 600 651 (D16-181)

Construction d'une résidence unifamiliale plain-pied de style contemporain sur fondation de béton dans un quartier déjà bien établi. Construction en maçonnerie et Canexel.

Le projet est situé en zone Rb.15 et est soumis au PIIA

CONSIDÉRANT QUE le style architectural et la qualité du bâtiment permet de préserver les principales caractéristiques d'implantation du secteur;
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 août dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-143

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la délivrance du permis de construction.

ADOPTÉE

6.5 RÉSIDENCE UNIFAMILIALE, 53 RUE DU CAPITAINE, LOT 5 165 152 (D16-187)

Construction d'une résidence unifamiliale de plain-pied de style contemporain sur fondation de béton dans un quartier déjà bien établi. Construction en maçonnerie et Canexel.

Le projet est situé en zone Rb.21 et est soumis au PIIA

CONSIDÉRANT QUE le style architectural et la qualité du bâtiment permet de préserver les principales caractéristiques d'implantation du secteur;
CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande le 29 août dernier et recommande à la Municipalité d'autoriser le projet;

2016-144

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Josée Audet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la délivrance du permis de construction.

ADOPTÉE

7. AUTORISATIONS

8. AUTRES

9. CORRESPONDANCE

9.1 BOURSE DES MAIRES, CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY

Le Centre d'études collégiales de Montmagny sollicite encore cette année la participation de la Municipalité pour la remise des bourses d'étude des Maires. Historiquement, la Municipalité octroi 100 \$ pour chaque nouvel étudiant de Berthier-sur-Mer inscrit au centre d'étude. Cette année la contribution serait de 200 \$.

2016-145

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie Tanguay

APPUYÉ PAR : Alexandre Guay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OFFIR deux bourses de 100 \$, pour un total de 200 \$.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Invitation de Mme Francine Bouffard pour participer à la fête des Arts et Traditions du 8 au 11 septembre.
- Commentaire d'un citoyen sur la présence de nombreuses toiles d'araignées sur le phare du parc Fluvial. L'employé municipal ira nettoyer le tout.
- Commentaire d'un citoyen demandant de déposer l'ordre du jour plus tôt sur le site web.
- Nombreuses questions d'un citoyen sur différents points de l'ordre du jour. Le directeur-général a répondu à chacune d'elle. Pour le total des quotes-parts

versées à la MRC, elles sont de 212 707 \$ et le versement de septembre était le dernier pour 2016.

- Proposition de citoyens pour l'installation d'un bloc sanitaire à la plage.

2016-149

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Cantin

APPUYÉ PAR : Patrice Tondreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ PAR LE MAIRE ET CHACUN DES CONSEILLERS

PRÉSENTS :

DE TERMINER la réunion à (20 h 05)

ADOPTÉE

Maire :

Directeur général et secrétaire-trésorier:

